

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 15 juillet 1980 modifié rendant obligatoires des spécifications techniques relatives à la réalisation et à la mise en œuvre des canalisations de gaz à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances

CCH AFG 2006-01 et CCH AFG 2005-01

par : Pascal BRUHAT Clesse Industries pascal.bruhat@clesse.eu
05/11/2015 10:27

Bonjour

Concernant le projet d'arrêté modificatif de l'arrêté du 15 juillet 1980, voici deux remarques suite à lecture :

* CCH AFG 2006-01 : la date du nouveau document est mars 2015 en remplacement de celui de décembre 2007, donc la référence devrait être "CCH AFG 2006-01 (mars 2015)"

* CCH 2005-01 : il s'agit également d'un document émis par l'AFG donc la référence devrait être à ce titre "CCH AFG 2005-01 (février 2014)"

Salutations

Installation du gaz chez les particuliers

par : Dommage Kitchen dommagekitchen@laposte.net
09/11/2015 20:41

Bonsoir,

Je voulais savoir si ce projet d'adaptation au progrès technique favorisait l'installation du gaz chez soi. Cuisiner avec le gaz est un luxe que tout le monde n'a pas la chance d'avoir, mais cuisiner avec le gaz implique aussi une consommation et une facture parfois (et même souvent) plus salée qu'une facture de consommation d'électricité. Je voulais savoir si ce projet facilitait d'une part l'installation chez les particuliers et d'autre part, si cette installation permettait une optimisation et une réduction de la consommation de gaz. Ça serait dommage de se priver d'une cuisine au gaz !

Modification date application

par : LIGNER Joel joel.ligner@certigaz.fr
17/11/2015 16:22

Madame, Monsieur,

Une date d'application doit être mise à jour, c'est pourquoi, CERTIGAZ propose la modification suivante :

Modifier la date de départ de l'obligation de conformité pour le cas des nouveaux matériels telles que :

CCH 2005-01 (Février 2014)

Prises gaz de sécurité (PGS) situées à l'extérieur et/ou l'intérieur des bâtiments pour les appareils à usage domestique ou en établissement recevant du public alimentés par tuyau flexible utilisant les combustibles gazeux distribués par réseaux ou par récipients.

Sans objet

Modification du « 1er juin 2014 » par « 1er janvier 2016 ».

Commentaires sur la date de départ de l'obligation de conformité pour le document sur les prises gaz de sécurité

par : Claudie CANON claudie.canon@afgaz.fr

18/11/2015 10:47

Madame, Monsieur,

Suite à la consultation de la commission de normalisation BNG 236 « Matériels pour installations intérieures », certaines dates d'application doivent être mises à jour. C'est pourquoi, le BNG propose la modification suivante dans l'annexe :

Modifier la date de départ de l'obligation de conformité pour le cas des nouveaux matériels telle que :

CCH 2005-01 (Février 2014)

Prises gaz de sécurité (PGS) situées à l'extérieur et/ou l'intérieur des bâtiments pour les appareils à usage domestique ou en établissement recevant du public alimentés par tuyau flexible utilisant les combustibles gazeux distribués par réseaux ou par récipients.

Sans objet

=> Modification du « 1er juin 2014 » par « 1er janvier 2016 ».

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Sincères salutations,

Claudie CANON

Bureau de Normalisation du Gaz

par Délégation d'AFNOR / On behalf of AFNOR

8 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly/Seine

+33 (0)1 80 21 07 81